

Cartographie de l'aide alimentaire à Genève

Aude Martenot

Février 2024

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
▪ <i>BRÈVE PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE</i>	3
▪ <i>LIMITES MÉTHODOLOGIQUES</i>	4
INTRODUCTION	5
▪ <i>QUELQUES CHIFFRES SUR LA PAUVRETÉ À GENÈVE</i>	6
▪ <i>L'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES PLUS VULNÉRABLES</i>	7
1) L'AIDE ALIMENTAIRE EN CHIFFRES	9
▪ <i>AIDE EN NATURE: ACCES AUX EPICERIES SOLIDAIRES</i>	10
▪ <i>AIDE EN NATURE: COLIS / REPAS / HÉBERGEMENT</i>	12
▪ <i>AIDE MONETAIRE DIRECTE</i>	16
▪ <i>SUBVENTIONS DIRECTES ET ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS CIBLES</i>	17
▪ <i>LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'AIDE ALIMENTAIRE</i>	19
2) LES PERSONNES DERRIÈRE LES CHIFFRES	20
▪ <i>LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ EN SUISSE</i>	20
▪ <i>LES PERSONNES DANS L'AIDE ALIMENTAIRE À GENÈVE</i>	21
CONCLUSION	24
RECOMMANDATIONS	25
BIBLIOGRAPHIE	26
ANNEXE 1: LA STRUCTURE DE L'AIDE ALIMENTAIRE A GENÈVE	27
ANNEXE 2: LES BÉNÉFICIAIRES DES PRODUITS DE PARTAGE	28
ANNEXE 3: LES ORGANISATIONS OFFRANT DE L'AIDE ALIMENTAIRE	29
ANNEXE 4: ORIENTATION DES INSTITUTIONS VERS L'AIDE ALIMENTAIRE	31
ANNEXE 5 : ORGANISATIONS DÉLIVRANT UNE ATTESTATION COLIS DU CŒUR	32

AVANT-PROPOS

Cette étude fait suite à la mise en place d'un Comité de pilotage, chargé de la mise en œuvre du Droit à l'alimentation, inscrit dans la Constitution genevoise par votation populaire le 18 juin 2023.

L'objectif de cette cartographie est d'affiner la connaissance du nombre de personnes qui reçoivent en 2023 une aide alimentaire sur le canton de Genève, quel que soit leur statut de séjour. Cela passe par une compréhension du réseau institutionnel et associatif qui propose cette aide sous de multiples formes. Cette multiplicité représente un atout considérable par ses capacités à répondre à des besoins variés. Elle s'est aussi avéré source d'obstacles d'ordre méthodologique au moment de réaliser cette cartographie. Ainsi, nous nous sommes approchées au mieux d'une connaissance détaillée de la situation, mais des imprécisions sont inévitables (nous y reviendrons).

Par ailleurs, nous n'avons pas pu exhaustivement tenir compte de toutes les actions d'aide alimentaire existantes sur le canton, au vu du temps imparti pour réaliser ce travail de cartographie. Ainsi, des formes d'aide alimentaire autant que des associations (et, par conséquent, des personnes concernées) peuvent ne pas apparaître dans cette étude. Nous les prions d'avance de nous en excuser. Nous estimons que les chiffres présentés restent représentatifs, une large partie du réseau étant prise en compte.

Pour réaliser cette cartographie, nous avons reçu l'appui de nombreux·ses acteurs et actrices du milieu associatif ainsi que de la part d'institutions. Sans ces collaborations, le présent rapport n'aurait pas pu être réalisé et nous souhaitons vivement les remercier pour leur soutien et leur disponibilité.

▪ BRÈVE PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

La recherche s'est déroulée entre juillet et décembre 2023. Des informations ont été sollicitées auprès de différents organismes:

- 17 communes genevoises¹
- l'Hospice général
- Caritas Genève, la Fondation Partage et la Fondation des Colis du Cœur
- le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)
- le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
- l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et la Fondation Pro-Senectute

La rédaction de la présente étude s'est basée sur ces informations mais également selon des sources chiffrées et d'autres rapports déjà réalisés².

¹ Bellevue, Bernex, Carouge, Chênes-bougeries, Chêne-Bourg, Confignon, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Satigny, Vernier, Versoix, Veyrier.

Le public de l'aide alimentaire auquel nous nous sommes intéressées se compose de:

- Personnes à l'aide sociale, dont les montants sont insuffisants pour vivre
- Personnes dont la demande d'accès à l'aide sociale est pendante
- Personnes âgées avec une retraite insuffisante pour vivre
- Étudiant·es ne pouvant recevoir de bourse ou d'aide sociale
- Personnes ne pouvant recourir à l'aide sociale car:
 - > Se trouvant sans statut légal sur le territoire
 - > Possédant un permis B et donc pour qui émarger à l'aide sociale représente un risque de renouvellement du permis (ou un autre permis précaire qui entrave l'accès à l'aide sociale, par ex. pour un regroupement familial)
 - > Ayant un revenu juste supérieur aux critères d'accès à l'aide sociale (et qui ont à faire face à des dépenses imprévues)
 - > Ayant d'autres obstacles pour accéder à l'aide sociale (par exemple lorsque le-la conjoint·e est au bénéfice de l'Assurance Invalidité (AI), ou lorsque la personne dispose d'une fortune de plus de 4'000 CHF ou est propriétaire d'un bien, même invendable, à l'étranger, etc.)

▪ LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Des limites aux chiffres qui sont présentés doivent être soulignées. En effet, il n'existe souvent que peu d'informations sur les données que nous avons cherchées. Lorsqu'elles existent, elles reposent sur des bases de calcul très différentes d'une entité à une autre, il a donc fallu parfois procéder à une homogénéisation (lorsque c'était possible) ou à des extrapolations. D'autres fois, nous n'avons pas du tout pu trouver de données.

Par ailleurs, le non-recours ainsi que les personnes qui se rendent auprès de plusieurs dispositifs d'aide alimentaire (identification d'une même personne qui se retrouve dans plusieurs systèmes) sont très difficiles à quantifier. Nous avons estimé que ces deux phénomènes allant dans des sens opposés (sous-estimation et surestimation), les chiffres de la présente étude restent des indicateurs fiables.

Enfin, dans certaines situations (notamment la fréquentation des épiceries Caritas), nous connaissons uniquement le nombre d'attestations ou de dossiers (de personnes seules comme de familles). Ainsi, pour établir les personnes concernées par l'aide, nous avons multiplié ce nombre par la moyenne de 1,6 (obtenu en divisant le nombre de bénéficiaires par le nombre de dossiers percevant une prestation financière de l'Hospice général au 31.12.22).

² Voir la bibliographie pour la liste exhaustive. Récemment, deux études d'importance ont été réalisées à l'Université de Genève et à la Haute école de travail social:

Bonvin J.-M., Lovey M., Rosenstein E., Kempeneers P. (2020). «[La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience](#)», rapport, Université de Genève, Genève.

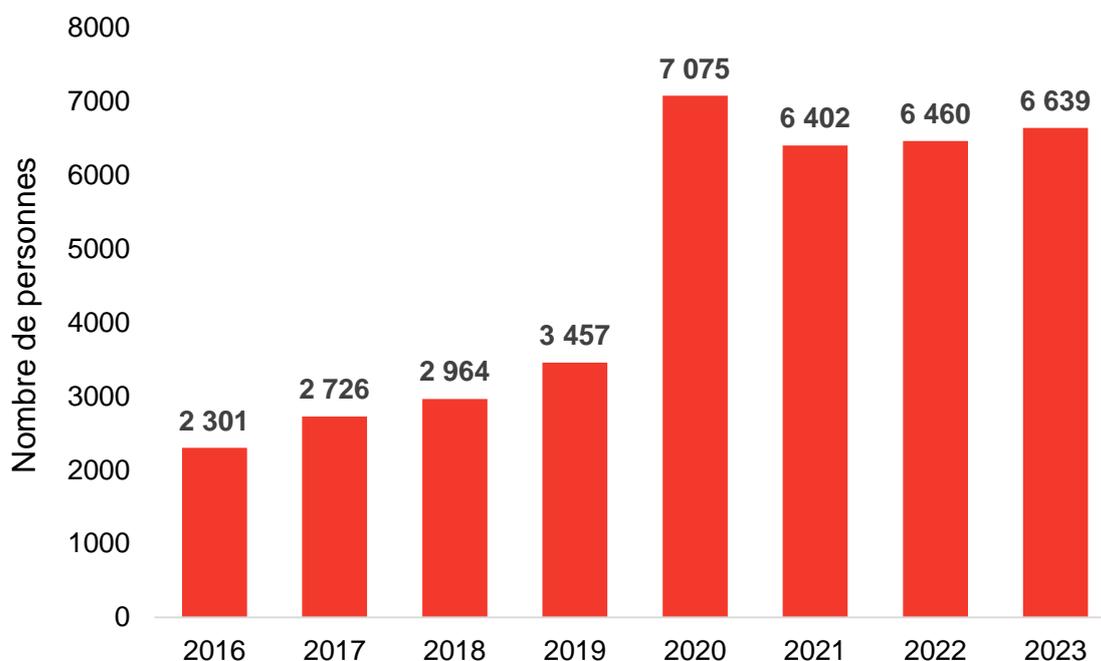
Ossipow L., Counilh A.-L., Cerf Y., Martenot A., Renevier J. (2023). «[De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève](#)», rapport de recherche, Haute école de travail social, Genève.

INTRODUCTION

Dans le canton de Genève comme ailleurs, les conséquences de la pauvreté sur l'accès à l'alimentation ont été mises en lumière brutalement en 2020, durant la période de confinement liée à la pandémie de COVID 19. Pourtant, il s'agit d'une réalité qui préexistait à la pandémie et se renforçait déjà depuis plusieurs années³.

Les données suisses sur la pauvreté montrent une augmentation continue du nombre de personnes vivant au-dessous de la ligne de pauvreté ([OFS, 2023](#)). Sur le terrain de l'aide alimentaire, cela se traduit par davantage de personnes et un nombre de produits alimentaires à fournir de plus en plus élevé. Un constat que partagent les personnes de terrain notamment les membres du CAPAS, et en particulier la Fondation Partage, celle des [Colis du Cœur](#) (voir graphique 1) ou [Caritas Genève](#).

Graphique 1: Nombre moyen de personnes recevant chaque semaine un colis des Colis du Cœur



Source: données des Colis du Cœur (dont rapport d'activité 2022)

D'une aide d'urgence à fournir ponctuellement, les associations constatent devoir apporter désormais une aide *structurelle* à l'alimentation (et aux produits d'hygiène) pour une large partie des ménages précarisés, ce qui a des impacts importants sur la manière de répondre au droit à l'alimentation.

³ Boggio Y., Mabillard J. (2009). «Aide alimentaire individuelle», Rapport, Evaluanda.

▪ QUELQUES CHIFFRES SUR LA PAUVRETÉ À GENÈVE

Un [rapport](#) publié par le Conseil d'Etat en 2016 est l'une des rares sources récentes sur le nombre de personnes en situation de pauvreté à Genève⁴. L'étude souligne une précarisation durable d'une part toujours plus grande la population: en se basant sur le revenu déterminant unifié (RDU)⁵ déclaré en 2013, 19% des personnes seraient à risque de pauvreté, soit 49'929 personnes⁶.

De son côté, l'Office cantonal de la statistique a montré qu'en 2017 à Genève, 70'509 personnes avaient bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs prestations sociales. Ce sont les communes de plus de 10'000 habitant-es qui concentrent 93% de cette aide: Vernier (taux d'aide sociale de 23%) et Carouge (20%) en tête. En chiffres effectifs, c'est la Ville de Genève qui est en tête (31'068 personnes, soit 44% de la population concernée du canton).⁷ Pour une évaluation plus récente, le [rapport annuel 2022](#) de l'Hospice général indique que 30'047 personnes⁸ ont reçu au moins une fois une contribution financière dans l'année. Rappelons que le montant de l'aide sociale varie en fonction de critères, notamment du permis de résidence (par exemple, en 2023 il était de 1'006 CHF pour une personne suisse et de 451 CHF pour une personne avec un permis F).

Si ces chiffres établissent déjà un nombre important de personnes dépendantes d'une aide institutionnelle, notons qu'une part de la population pauvre en est exclue. Il s'agit des personnes sans statut sur le territoire, qui généralement travaillent un nombre d'heures fluctuant dans la semaine pour de faibles montants mensuels. Ils et elles ne sont pas comptabilisé-es dans les statistiques et ne peuvent avoir recours à une aide de l'Etat lorsqu'ils et elles en ont besoin⁹.

D'autres personnes, avec des statuts de résidence, peuvent se retrouver sans accès à l'aide sociale pour différentes raisons. C'est le cas par exemple des personnes dont le-la conjoint·e touche l'Assurance Invalidité, qui détiennent une fortune de plus de 4'000 CHF ou un bien à l'étranger. C'est également le cas de personnes au bénéfice d'un permis B, pour qui faire valoir leur droit à l'aide sociale met en jeu le renouvellement de leur permis, ou encore de personnes ayant un permis C qui envisagent une demande de naturalisation.

Ce non-recours aux aides est une pratique documentée mais difficilement chiffrable: pour différentes raisons valables, des personnes ne recourent pas aux droits ou

⁴ L'OCSTAT (Office cantonal de la statistique) confirme ne pas avoir de chiffres plus récents concernant la pauvreté à Genève et espère produire les données 2017-2019 prochainement. Les résultats étant basés sur des données fiscales, ils ont toujours au minimum 3 années de retard. L'[enquête SILC](#) (Enquête sur les revenus et les conditions de vie) de l'OFS (Office fédéral de la statistique) propose des informations mais au mieux à l'échelon de la grande région et non du canton.

⁵ Le revenu déterminant unifié est un montant calculé sur la base du revenu et de la fortune. Il permet de déterminer le droit à une ou plusieurs des prestations sociales (www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu).

⁶ [Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève](#). DEAS ; DGAS, 2016, p. 25.

⁷ OCSTAT, 2019.

⁸ Notons que la délivrance d'une attestation pour les Colis du Cœur n'est pas comptée comme une aide financière, donc les personnes suivies par l'Hospice général mais non aidées financièrement peuvent aussi avoir reçu un soutien alimentaire.

⁹ Il n'existe pas de décompte du nombre de personnes sans statut légal sur le territoire. L'enquête [Parchemins](#), qui s'est appuyée sur un échantillon de personnes ayant bénéficié de l'Opération de régularisation [Papyrus](#) (2017-2018), évalue la présence d'environ 13'000 personnes sans statut de séjour à Genève.

services auxquels elles pourraient prétendre¹⁰. Une [étude](#) de la Haute école de travail social à Berne a réussi à évaluer à environ 30% le non-recours en milieu urbain.

Le nombre de personnes qui peinent à boucler leurs fins de mois, ou qui n'y arrivent simplement plus du tout est donc variable selon l'angle d'analyse choisi: 50'000, 70'000, 90'000 personnes? Si l'on tient compte de l'appui étatique au travers des subsides d'assurance maladie, la barre monte encore. L'estimation pour 2023 du nombre de personnes soutenues à Genève par des subsides assurance maladie est de 185'000 personnes, soit 36% de la population reconnue (source: [RTS](#))¹¹. Selon le service de l'assurance-maladie du DCS, il s'agit même de 190'000 personnes qui reçoivent un subside plein ou partiel.

Parmi ces personnes, qui reçoit une aide alimentaire? Identifier le nombre de celles et ceux qui se trouvent avec un manque de moyen si urgent qu'il leur faut aller solliciter l'aide alimentaire est l'objet de cette cartographie (chapitre 1). Nous avons également tenté de comprendre, derrière les chiffres, quelles sont les situations de ces personnes (chapitre 2).

▪ L'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Dans les budgets des ménages précaires, l'alimentation devient la «variable d'ajustement» face aux dépenses incompressibles, par exemple le loyer ou les frais de santé. L'alimentation représente une dépense flexible car elle est gérée dans l'intimité et échappe au regard des autres (sauf au moment des courses)¹².

Autrement dit, toutes les personnes et familles qui reçoivent de l'aide au niveau alimentaire vivent probablement dans une situation de précarité qui concerne d'autres facettes de leur existence. L'aide à l'alimentation représente ainsi une porte d'entrée pour rencontrer des personnes en situation de pauvreté, aborder les autres besoins qu'elles pourraient avoir, tisser un lien social et limiter le non-recours.

Il est aussi possible d'affirmer que, parmi les dizaines de milliers de personnes qui sont en situation de précarité dans le canton de Genève, ce sont les personnes les plus vulnérabilisées qui se rendent aux différents lieux d'aide alimentaire. En effet, bénéficier d'un repas gratuit ou d'un colis composé de produits que l'on n'a pas choisis, n'est pas une démarche facile, et la question de la honte y est centrale. Passer outre ce sentiment et franchir le seuil des lieux offrant une aide alimentaire

¹⁰ Lucas, B., Ludwig, C., Chapuis, J., Maggi, J., & Crettaz, E. (2019). «[Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux attentes des familles en situation de précarité?](#)» Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute Ecole de Travail Social et Haute Ecole de Santé (HES-SO\\Genève).

¹¹ Tout bénéficiaire de l'aide sociale ou de prestations complémentaires AVS/AI reçoit aussi un subside d'assurance-maladie.

¹² Contrairement aux habits que l'on porte ou au lieu de vie où l'on réside, la qualité des produits alimentaires peut être cachée à l'aide de différentes stratégies (consommation de produits peu coûteux de faible qualité, Tupperware pour les repas de midi, etc.). La recherche des petits prix comporte le risque de mal se nourrir car ce sont les produits frais (fruits et légumes) qui s'avèrent le moins accessibles ([Deschamps-Léger, Knapp, & Waeber](#), 2010).

est souvent le dernier recours après que la personne a cherché d'autres solutions, auprès de proches par exemple.

De plus, dans la plupart des lieux proposant une aide alimentaire, à l'exception des lieux d'accueil à bas seuil, une évaluation de la situation économique du ménage est réalisée avant de recourir à l'appui alimentaire. Ce sont bien les ménages les plus précarisés qui accèdent à une aide alimentaire. Et cette dernière ne remplit en tout cas pas les exigences du droit à l'alimentation¹³ telles qu'établies dans les conventions internationales.

Ainsi, les chiffres qui vont être présentés dans cette étude doivent être compris comme une tentative d'éclairer la situation actuelle du recours à l'aide alimentaire, et non pas de chiffrer les besoins pour répondre à un véritable droit à l'alimentation à Genève.

¹³ Le [Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation](#) le définit comme «le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne.», issu des constats du [Comité des droits économiques, sociaux et culturels](#) de l'ONU, 1999.

1) L'AIDE ALIMENTAIRE EN CHIFFRES

La structure de l'aide alimentaire dans le canton de Genève est complexe. Elle comprend des formes d'aide variées et de multiples acteurs (voir annexe 1). Plusieurs études se sont déjà plongées dans la description de l'un ou de l'autre de ces acteurs, sur un type ou un autre de cette aide alimentaire, mais il n'existe à notre connaissance pas d'analyse globale chiffrée des personnes concernées par celle-ci.

Types d'aide

Nature

- Accès aux épiceries Caritas
- Accès à une épicerie communale ou solidaire
- Distribution de colis alimentaires
- Restauration collective: repas/collations (sur place ou à emporter)
- Lieux d'hébergement avec repas inclus

Monétaire

- Bons (argent) à destination de supermarchés ou pour les épiceries Caritas
- Argent en cash (y compris paiement direct de factures)

Subventionnements directs pour des publics cibles

- Aide pour financer les repas des enfants de 0 à 19 ans
- Aide pour financer les repas des personnes âgées

Types de structures¹⁴

- Associations bénéficiaires (au moins en partie) de la banque alimentaire Partage¹⁵
- Associations non bénéficiaires de la banque alimentaire Partage
- Institutions communales
- Hospice général (service social du canton de Genève)

Cette diversité des formes d'aide permet une réponse adaptée aux besoins variés de la population¹⁶. Néanmoins, la pauvreté perdure et les personnes ont de plus en plus recours de façon durable à un soutien alimentaire fourni par les structures, appui censé être «d'urgence» et ponctuel. Les conséquences de l'enlisement de cette situation sont multiples: effets sur la santé, disqualification, isolement, etc.

¹⁴ Les associations ou fondations reçoivent généralement des financements publics et privés.

¹⁵ En 2005 à Genève, l'association Partage a été créée, afin de pouvoir coordonner les efforts des différentes associations et organismes publics dans leur recherche de denrées alimentaires. Partage est née à la suite de réunions entre l'Hospice général, l'Armée du Salut, le CARE (Caritas-Accueil, Rencontres, Echanges), les Colis du Cœur (depuis 1993) et Emmaüs. Les Colis du Cœur sont la plus grosse organisation bénéficiaire des produits de Partage. Pour la liste des associations bénéficiaires de Partage: voir annexe 2.

¹⁶ Il pourrait être intéressant d'ajouter à la réflexion l'augmentation de l'utilisation de plateformes luttant contre le gaspillage alimentaire telles que «Too good to go», qui contribuent en partie au moins à répondre à une demande d'aide alimentaire. Par nécessité de réduire le champ d'analyse de la présente étude, cet aspect n'est pas traité.

Par simplification, on parle ici de produits alimentaires. En réalité, la plupart des structures proposent également des produits d'hygiène de base (savon, produits menstruels, dentifrice, couches pour bébés, etc.).

▪ AIDE EN NATURE: ACCES AUX EPICERIES SOLIDAIRES

Les épiceries Caritas

Il existe deux épiceries Caritas à Genève, qui fournissent un large choix de produits à bas prix (jusqu'à moins 50% du prix usuel)¹⁷. Leur [accès](#) est possible sur présentation d'une attestation, reçue sur le critère de bénéficiaire d'un soutien financier étatique (subside à l'assurance maladie par exemple) et/ou sur évaluation de sa situation économique par un-e assistant-e social-e. Ces attestations sont fournies par: Caritas, l'Hospice général, les services sociaux des communes ou des associations habilitées.¹⁸

Le public qui se présente aux épiceries Caritas doit payer ses produits, «comme tout le monde». Cet appui représente un coup de pouce non négligeable pour boucler les fins de mois et permet de demeurer un-e consommateur-ice. Mais il faut avoir un minimum de moyens pour en bénéficier, à l'inverse d'autres lieux gratuits.

Deux décomptes sont disponibles concernant ces épiceries: le nombre d'attestations d'accès aux épiceries en circulation et la quantité de passages en caisse. Or, sans identification individuelle, nous ne pouvons pas connaître le nombre réel de personnes utilisant les épiceries, ni leur fréquence de passage.

Par ailleurs, une attestation pouvant être délivrée pour une famille entière, ce chiffre ne correspond pas au nombre de personnes ayant accès aux épiceries. Ainsi, pour déterminer le nombre de personnes fréquentant les épiceries Caritas, nous sommes contraints de procéder à une approximation: nous multiplions le nombre d'attestation par 1,6¹⁹ afin de tenir compte des ménages avec plusieurs personnes.

Tableau 1: La fréquentation des épiceries Caritas à Genève

	Attestations	Approximation du nombre de personnes concernées (*1.6)	Passages en caisse
2022	19'318	30'909	160'765
Jan. à oct. 2023	16'479	26'366	144'246

Ainsi, pour cette étude, nous évaluons qu'environ **30'000 personnes** utilisent les épiceries Caritas chaque année.

¹⁷ Les épiceries Caritas suisses possèdent leur propre centrale d'achat, leur permettant d'acheter et de vendre sans profit.

¹⁸ Pour une étude approfondie des épiceries Caritas à Genève, voir: Ossipow L., Counilh A.-L., Cerf Y., Martenot A., & Renevier J. (2023). «[De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève](#)», Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute école de travail social (HES-SO//Genève).

¹⁹ Ce nombre de 1.6 est obtenu en divisant le nombre de bénéficiaires (23'266) par le nombre de dossiers (14'525) percevant une prestation financière de l'Hospice général au 31.12.22. En moyenne, 1,6 personnes composent un dossier.

Les épiceries communales et solidaires

Plusieurs communes peuvent donner accès à une épicerie solidaire sur leur territoire: l'Epi-Sol des Trois-Chênes (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex), l'EpiSol du Grand-Saconnex, les épiceries à Lancy, Onex et Vernier.

Si les cinq épiceries fonctionnent grâce à des fonds communaux, l'Epi-Sol est la seule épicerie associative (gérée uniquement par des bénévoles) plutôt qu'avec l'appui de travailleur·ses social·es de la commune. L'Epi-Sol et l'épicerie d'Onex ne proposent pas de choix, alors que c'est le cas pour les autres épiceries.

Le fonctionnement de l'épicerie solidaire EpiSol du Grand-Saconnex, qui a démarré tout récemment (juillet 2023), est un peu différent des autres lieux: une carte avec un montant mensuel automatiquement crédité (en fonction de la taille du ménage) permet l'accès à une partie des produits d'une épicerie locale préexistante – il n'y a donc pas de gestion des denrées par la commune. Pour les autres épiceries, l'approvisionnement provient de la Fondation Partage et d'achats auprès de producteurs ou détaillants.

L'accès se fait selon le critère de la résidence légale sur la commune et de l'évaluation de la situation économique par un·e assistant·e social·e. Les bénéficiaires ne doivent pas recevoir d'aide sociale financière (soit qu'ils·elles n'y aient pas accès²⁰ ou soient en attente d'une réponse de la part de l'institution en charge de l'aide sociale), sauf pour Lancy et l'EpiSol du Grand-Saconnex (et parfois l'Epi-Sol des Trois-Chênes) pour qui recevoir une aide sociale n'est pas rédhibitoire. Seule l'épicerie de Lancy accepte officiellement les personnes dans l'asile. A notre connaissance, les communes de Chêne-Bourg et d'Onex, ainsi que Carouge, acceptent d'aider les personnes sans statut de résidence, qui sont référées par des associations (souvent: le Centre de Contact Suisses-Immigrés – [CCSI](#)).

Tableau 2: La fréquentation des épiceries communales et solidaires

À mi-année 2023:	Nb de familles	Nb moyen de personnes
Epi-Sol (Trois-Chênes)	70	280
EpiSol (Grand-Saconnex)	26	77
Lancy	75	300
Onex	65	260
Vernier	36	144
Total	272	1'061

Les personnes viennent une fois par semaine recevoir leurs produits, en échange d'un ou deux francs symboliques, selon des horaires d'ouverture précis (sauf pour l'EpiSol du Grand-Saconnex). L'accès aux épiceries représente généralement une économie de 50 à 100 CHF par semaine. Entre les épiceries, il faut noter des

²⁰ Soit qu'ils·elles soient hors des barèmes, que la honte de faire la démarche de demander de l'aide les retiennent, ou encore que la précarité de leur permis de résidence (ou son absence) rende impossible cette démarche.

différences en termes de quantité et de qualité des produits distribués, selon les moyens à disposition pour acheter de la nourriture en complément des dons de Partage. Il y a également des différences avec l'autre grand système de distribution de produits, les Colis du Cœur, qui par exemple ne propose pas de viande.²¹

L'épicerie solidaire étudiante La Farce

La Farce, épicerie organisée par et pour des étudiant·es, fonctionne en association.²² L'accès est possible du moment que la personne détient une carte d'étudiant·e et un certificat d'étude, ainsi qu'avec le paiement d'une cotisation annuelle de 20 CHF ou des heures de bénévolat.

Les produits proposés à La Farce proviennent de Partage ainsi que de dons ou d'achats auprès de producteurs ou détaillants. Les personnes peuvent choisir parmi les rayons les produits qui les intéressent, mais le choix est limité (notamment : peu de viande et peu de produits laitiers).

En décembre 2023, La Farce dénombre **800 personnes aidées chaque semaine**. Elle possède une **base de données de 1'643 personnes** inscrites.

▪ AIDE EN NATURE: COLIS / REPAS / HÉBERGEMENT

Les colis des Colis du Cœur

A Genève, plusieurs associations distribuent des colis composés de produits alimentaires, censés fournir plusieurs repas sur la semaine (mais pas la totalité). La Fondation assurant un soutien au plus grand nombre de personnes, les Colis du Cœur, est un acteur central du système de distribution des colis.

Les Colis du Cœur proposent des cabas assurant des repas pour trois jours pour les familles, assemblés par la Fondation Partage sur la base d'un assortiment de produits achetés. L'accès pour les personnes se fait sur délivrance d'une attestation par l'une des 30 organisations habilitées, dont le renouvellement est obligatoire après un an (voir annexe 5). Il existe actuellement deux sites de distribution, chacun d'eux étant ouverts une à deux fois par semaine²³.

Fin novembre 2023, **6'639 ménages recevaient un colis chaque semaine**.

Ce sont **15'298 personnes concernées**, dont 5'999 enfants.

²¹ Pour une étude approfondie des épiceries communales à Genève, voir: Ossipow L., Counilh A.-L., Cerf Y., Martenot A., & Renevier J. (2023). «[De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève](#)», Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute école de travail social (HES-SO//Genève).

²² Pour une étude approfondie de La Farce, voir: Ossipow L., Counilh A.-L., Cerf Y., Martenot A., & Renevier J. (2023). «[De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève](#)», Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute école de travail social (HES-SO//Genève).

²³ Les Colis du Cœur ont planifié une modification de leur système de distribution ainsi qu'un déménagement de l'un de leurs sites. Ces changements devraient avoir lieu au printemps 2024. Voir: Tribune de Genève, «[Les Colis du cœur ouvrent deux épiceries gratuites](#)», 08.11.2023.

Parmi les personnes qui utilisent leur accès aux Colis du Cœur, la fréquence de passage varie d'hebdomadaire à mensuelle: 29% des gens passent toutes les semaines, 23% trois semaines sur quatre, 23% deux semaines sur quatre, et 25% une semaine par mois.

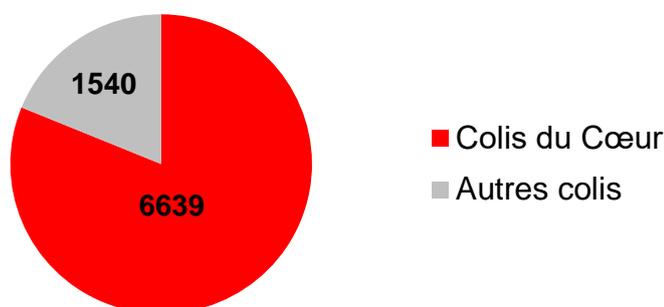
Les autres colis ou denrées alimentaires distribués

D'autres associations distribuent également des colis ou des denrées, dont le contenu est fourni par Partage, généralement complété par des dons ou des achats auprès de producteur·ices ou détaillants. Il s'agit des associations: ADAGE (à destination des senior·es), Café Cornavin, la Caravane sans frontières, le CARÉ, le CauSE (aux personnes hébergées au sein de ses dispositifs d'urgence) et le Centre islamique de Genève²⁴.

On évalue à **1'540** le nombre de personnes recevant hebdomadairement des colis ou denrées alimentaires à Genève (hors du dispositif des Colis du Cœur).

Les informations transmises par la Fondation Partage et celle des Colis du Cœur permettent d'établir la répartition des bénéficiaires entre les lieux délivrant des colis hebdomadairement: 81% des colis sont distribués par les Colis du Cœur.

Graphique 2: Le nombre de bénéficiaires de colis par semaine



La restauration collective

Les associations proposant un accueil de jour offrent souvent aux personnes qui viennent des repas ou des collations (voir annexe 3). Ceux-ci varient fortement selon les structures. Souvent, l'accès est inconditionnel (c'est-à-dire sans évaluation du revenu, du statut ou du lieu de résidence) mais ce n'est pas toujours le cas. Il arrive par exemple que certains lieux demandent des bons d'accès afin de maîtriser le nombre de personnes présentes. La fréquence des repas proposé est variable, allant de 1, 2 ou 3 repas par jour à 1 repas par semaine ou moins. Enfin, le contenu

²⁴ Il s'agit de l'épicerie sociale de la mosquée des Eaux-Vives qui s'adresse aux personnes en situation de précarité sans tenir compte de leur confession.

du repas (en termes de nombre de calories mais aussi de qualité des produits ou des plats) n'est pas homogène entre les lieux.

Le nombre de personnes pouvant être accueillies est déterminé selon plusieurs possibilités: inscriptions au préalable, accueil jusqu'à pleine capacité du lieu ou accueil de tout le monde (quitte à trouver des solutions pour compléter sur le moment le nombre de repas). Le décompte ci-dessous a été établi à partir des données de la Fondation Partage (2023), du CAPAS (2023) et de rapports d'activité d'associations (2022). Ces informations sont susceptibles de varier, parfois il s'agit d'approximation. Enfin, rappelons que cette liste d'associations apportant de l'aide alimentaire n'est pas exhaustive!

La banque alimentaire Partage fournit en denrées une large partie des associations listées ci-dessous. Toutefois, la couverture des besoins est variable, de 20% à 66% (évaluation sur la base d'un pointage réalisé auprès de 5 associations avec l'appui du CAPAS).

Tableau 3: La fréquentation des lieux proposant une restauration collective

Structure	Personnes par semaine	Type d'aide ²⁵	Nombre de repas par jour ²⁶
Adage	135	Produits	
ADRA	41	Repas	
Agora	80	Collation	
Antenne drogue famille	5	Repas	
Arcade Sages-Femmes	60	Produits	
Armée du Salut (Le Phare)	150	Produits	
ARFEC	18	Repas	
Association familles monoparentales	60	Produits	
Aumônia	360	Repas	
Café Cornavin	77	Repas	
Carrefour Rue & La Coulou	400	Repas	300
Centre social protestant	3	Repas	
Club Social Rive Gauche	240	Repas	350
Croix-Rouge genevoise	50	Collation	10
Eglise ouverte	90	Repas	
Entreprise d'insertion l'Orangerie	20	Collation	

²⁵ Légende: repas= midi et/ou soir (avec parfois petit-déjeuner) ; collation = seulement petit-déjeuner ou goûter ; produits = dons de produits alimentaires ou d'hygiène.

²⁶ Cette information est donnée lorsqu'elle est connue.

Espace solidaire Pâquis	150	Collations	
Europe-Charmillles	190	Repas	
Genèveroule	50	Collation	
Groupe Santé Genève (GSG)	5 ²⁷	Repas	
Group. des entreprises sociales	15	Collation	
Le Bateau	300	Repas	200
Le CARÉ	450	Repas	300
La Galerie	40	Repas	
La Roseraie	60	Collation	
La Virgule	30	Repas	90
Maraude Genève	50	Collation	
Mater Fondazione	400	Repas ²⁸	80
Païdos – Bricolos	25	Repas	
Passons à l'action	70	Repas	
Première Ligne	225	Collation	
Società delle Associazioni Italiane di Ginevra	30	Repas	
Sœurs du Lignon	38	Repas	
Solidarité Pâquis	1	Produits	
SOS futures mamans	24	Repas	
Unions chrétiennes de Genève	250	Collation	
Volontaires de St-Vincent	89	Repas	
Total	4'281		

Les lieux d'hébergement

De plus, les lieux d'hébergement (accueil de nuit, incluant parfois l'accueil de jour) à destination de personnes ayant des besoins urgents (personnes pauvres, sans-abris, usagères de drogues, victimes de violence ou présentant des troubles somatiques ou psychiques, etc.) proposent généralement des repas²⁹. Un certain nombre d'entre eux bénéficient des produits de la Fondation Partage (au moins en partie, souvent complétés par des achats).

²⁷ En 2023, 213 personnes ont bénéficié d'un repas offert par le GSG, mais cette prestation n'est offerte qu'aux membres, en mixité choisie.

²⁸ Le Refettorio de Mater Fondazione assure uniquement le dîner.

²⁹ Cette prestation (soir et matin du moins) est normalement une obligation légale depuis l'entrée en vigueur de la LAPSA, la loi sur l'aide aux personnes sans abri, qui vise à garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux.

Tableau 4: La fréquentation des lieux d'hébergement

Hébergement	Personnes par semaine ³⁰
Accueil mineur-es et famille	100
Abris PC et foyers de la Ville de Genève	194
Armée du Salut (le Passage/ hôtel Bel'Espérance)	134
Au Cœur des Grottes	97
Aux 6 Logis	10
Carrefour-Rue & La Coulou	18
CausE	100
Emmaüs	44
Foyer d'Anières	12
Foyer Arabelle	86
Hospice général (foyers d'accueil)	501
Le Dracar	8
Le Racard	9
Païdos – Huma	80
Sleep-in et Halte de nuit	100
Total	1'493

Les associations d'accueil de jour proposant des repas / collations et celles d'hébergement cumulent un total de **5'774 personnes** soutenues par semaine.

▪ AIDE MONETAIRE DIRECTE

Aides communales et associatives directes

Des associations et des communes³¹ nous ont indiqué fournir des bons pour accéder à un supermarché (Migros ou Coop), dépanner dans l'urgence des personnes avec de l'argent cash (surtout avant un week-end, en attente d'obtenir un autre soutien) ou en payant des factures qui ne peuvent attendre. Les services sociaux cantonaux (Hospice général) et communaux proposent également des attestations pour les Colis du Cœur et/ou pour les épiceries Caritas, qui ne sont pas de l'aide monétaire mais visent une réponse rapide face à l'urgence.

³⁰ Pour les lieux d'hébergement en particulier, il n'est pas aisé de passer du calcul d'une capacité en nombre de places d'hébergement à un nombre d'individus hebdomadaire. Toutefois, cette transformation était nécessaire afin de rendre comparable ces décomptes avec ceux des autres formes d'aide alimentaire.

³¹ Toutes les communes ne nous ont pas répondu, mais c'est le cas des principales. Voir annexe 4.

Tableau 5: Les aides communales et cantonales

À fin août 2023, nb de personnes:	Hospice général	Communes
Bons pour des supermarchés	120	63
Argent cash	-	30
Attestations Colis du Cœur	1'713	95
Attestations Caritas ³²	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>

Concernant le soutien associatif en bons pour des supermarchés³³, en argent cash ou en aide pour les factures, le nombre de personnes concernées est impossible à estimer. Seule une dizaine d'associations nous ont indiqué fournir de l'aide en cash ou en bons pour des supermarchés, généralement sans indiquer de combien de personnes il pouvait s'agir. Il s'agit systématiquement d'aide ponctuelle, qui peut toutefois représenter pour certaines associations des montants importants. Par exemple, pour l'année 2023, la Croix-Rouge genevoise nous a indiqué avoir distribué 3'080 «bons supermarché» de 20 CHF à 1'488 personnes (ayant 1'208 enfants à charge)³⁴.

▪ SUBVENTIONS DIRECTES ET ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS CIBLES

Aide alimentaire pour les enfants et les jeunes

L'observatoire cantonal de la petite enfance³⁵ ne dispose pas de données précises sur le nombre de ménages bénéficiant d'une exonération pour la prise en charge de leur enfant (repas compris) en crèche. Selon les éléments récoltés lors d'une enquête auprès des familles, ce nombre est estimé **entre 200 et 300 enfants**.

L'Hospice général délivre un soutien pour le paiement des repas d'extérieur pour les enfants scolarisés. Par ailleurs, certaines communes³⁶ et ponctuellement quelques associations complètent ce soutien. L'accès à l'aide pour les restaurants scolaires (pour les élèves de l'enseignement primaire) est généralement possible pour toutes les familles, y compris celles qui n'auraient pas de statut de résidence, après une évaluation du revenu. Au total, nous estimons que **4'466 enfants** sont soutenus pour accéder aux restaurants scolaires. Notons que pour les familles sans titre de séjour,

³² Ces chiffres n'ont pas été fournis par les institutions ni associations.

³³ Il s'agit très généralement de bons (équivalent de l'argent) pour la Migros, parfois pour la Coop.

³⁴ A la Croix-Rouge genevoise, il s'agit de bons à destination de la Migros ou de la Coop. Les personnes bénéficient de ces derniers entre 1 et 6 fois dans l'année, chaque bon ayant une valeur de 20 CHF/personne avec un maximum de cinq bons par ménage. Ces bons sont renouvelables au maximum tous les 2 mois, sur demande.

³⁵ Les tarifs des structures d'accueil préscolaire sont fixés en fonction des revenus des parents. En crèche, cela comprend le repas. Ainsi, il est intéressant de connaître le nombre de familles bénéficiant d'une exonération.

³⁶ L'aide pour payer le restaurant scolaire varie d'une commune à l'autre (gratuité totale ou partielle, pour 1 an ou pour 6 mois, exigence du permis ou non...) ce qui entraîne des disparités de traitement entre les familles avec des situations similaires mais résidant sur des communes différentes.

ce soutien n'est réalisé que grâce à l'appui de quelques associations qui les accompagnent dans les démarches, en particulier le CCSI.

Tableau 6: L'aide alimentaire pour les enfants et les jeunes

Nombre d'enfants	État de Genève	Communes
Précolaire (0-4 ans)	250	-
Restaurants scolaires 50% ou 100% (4-12 ans)	2'885 ³⁷	1'581
Office médico-pédagogique (4 à 19 ans)	198	-
Cycle d'orientation (12-15 ans)	250	-
Secondaire II (15-19 ans)	508	-
Total	4'091	1'581

Par ailleurs, **198 personnes** ont reçu une aide pour les repas pris dans le cadre de l'office médico-pédagogique. Il n'y a pas de suivi précis du nombre de soutiens pour des repas au cycle d'orientation (CO). D'après une évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire pour l'année scolaire 2022-2023, **entre 200 et 300 repas** ou bons sont remis au CO. Enfin, **508 bons** ont été délivrés pour des repas au secondaire II, durant l'année scolaire 2022-2023.

Un total de **5'672 enfants** bénéficie d'aide pour leurs repas.

Aide alimentaire aux personnes âgées

L'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) propose des repas aux personnes âgées qui ne peuvent plus cuisiner (livraison de repas à domicile ou repas pris en salle à manger dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées). Le tarif de ces prestations est adapté au revenu déterminant unifié (RDU), qui permet d'obtenir une réduction allant de 10% à 50% du prix. Nous ne connaissons pas le nombre de personnes ayant bénéficié de cette réduction.

De son côté, la Fondation Pro Senectute distribue des attestations pour les épiceries Caritas et les Colis du Cœur, ainsi que des bons pour la Migros, après évaluation de la situation financière des personnes par des assistant-es sociaux-ales. En 2022, près de **900 personnes** ont bénéficié de ces bons pour la Migros (pour un total de 89'585 CHF).

³⁷ Le nombre de dossiers est de 1'803, nous le multiplions par 1.6 pour obtenir une approximation du nombre de personnes concernées.

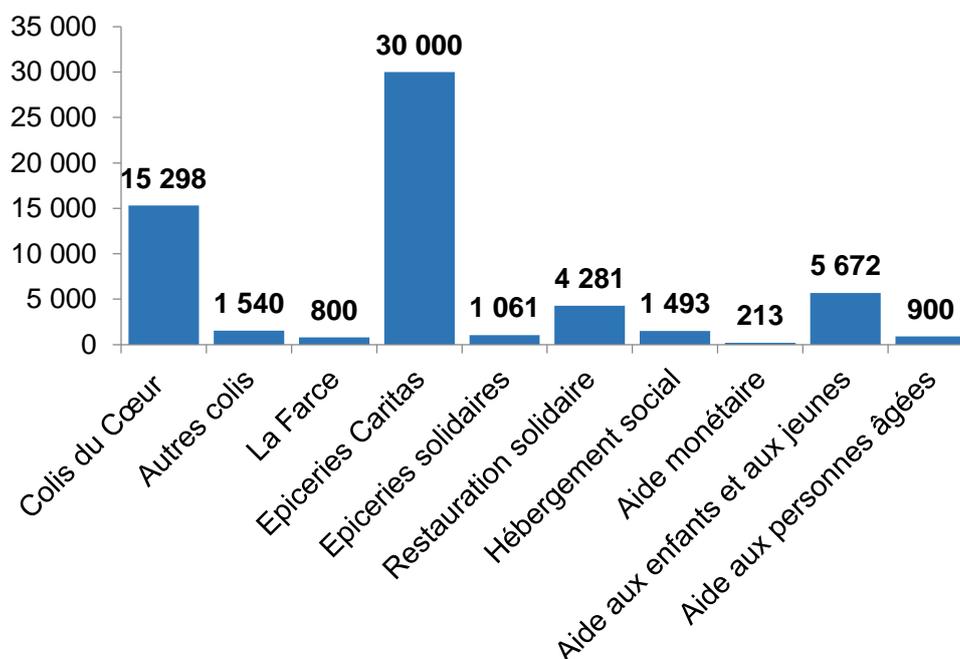
▪ LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'AIDE ALIMENTAIRE

Une fois additionné le nombre de personnes concernées par chaque type d'aide alimentaire, le total atteint l'approximation de **61'258 personnes** soutenues par une association ou une institution, au moins une fois au cours d'une année³⁸.

Tableau 7: Les personnes concernées par l'aide alimentaire

	Nombre de personnes
Colis du Cœur	15'298
Autres colis	1'540
La Farce	800
Épiceries solidaires ou communales	1'061
Épiceries Caritas	30'000
Aide monétaire (communes et État)	213
Repas / collations	4'281
Hébergement social	1'493
Aide aux enfants et aux jeunes	5'672
Aide aux personnes âgées	900
Total	61'258

Graphique 3: Le nombre de personnes recevant de l'aide



³⁸ Comme indiqué précédemment, ce chiffre ne tient pas compte des réductions pour les repas IMAD des personnes âgées, ni des dons monétaires ou en bons pour des supermarchés d'associations, distribués de façon ponctuelle.

2) LES PERSONNES DERRIÈRE LES CHIFFRES

▪ LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ EN SUISSE³⁹

La Suisse, dont l'économie est pourtant parmi les plus prospères au monde, voit une part non négligeable de sa population vivre dans une situation de pauvreté. En 2017, 8.2% de sa population étaient concernées, soit 670'000 personnes⁴⁰, alors qu'un an plus tôt cette proportion était de 7.5%, ce qui représente une hausse de près de 10% (OFS, 2019).⁴¹

D'après plusieurs enquêtes menées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les personnes les plus concernées par une situation de pauvreté sont: **les personnes de nationalité étrangère**⁴² (à l'exception des européen·nes du Nord et de l'Ouest), **les personnes dans un ménage monoparental** avec des enfants mineurs, **les personnes sans formation post obligatoire**, **les personnes dans un ménage sans personnes actives occupées** (avec une ou des personnes au chômage).

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la pauvreté en Suisse. La hausse tendancielle du chômage de longue durée est une dimension qui affecte davantage les travailleuses et les travailleurs âgé·es. Par ailleurs, l'élévation du nombre de ménages monoparentaux – qui a connu une progression de plus de 50% depuis 1990 – doit être soulignée. Or, le fait de ne pas avoir d'emploi (et d'en chercher un) et le fait d'être dans un ménage monoparental sont deux facteurs de risque de pauvreté. La pauvreté s'explique aussi par des prestations sociales insuffisantes ou absentes. Ainsi, ces dernières années, l'OFS (2019) constate un taux d'aide sociale qui reste stable malgré l'augmentation de la pauvreté.

L'augmentation du taux de pauvreté des personnes actives occupé·es, qui atteint 4.3% de la population en 2017 (OFS, 2019), est un autre élément qui doit être pris en compte. A cause de salaires ou de volumes de travail trop bas, l'emploi ne met pas ou plus systématiquement à l'abri de la pauvreté. Les groupes suivants sont particulièrement touchés par la pauvreté, malgré une activité professionnelle: les personnes qui n'ont travaillé qu'une partie de l'année ; les personnes travaillant la plupart du temps à temps partiel ; les indépendant·es ; les personnes ayant un

³⁹ L'étude du mouvement ATD Quart Monde «[Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en suisse : une expérience de violence qui continue](#)», résultat du projet de recherche intitulé «Pauvreté — Identité — Société» établi entre 2019 et 2023, co-écrit avec des personnes concernées, permet d'aller plus loin sur la compréhension de la pauvreté en Suisse, de qui sont les personnes concernées et de leur réalité, mais aussi de leur point de vue sur la question.

⁴⁰ De plus, en 2017 12% de la population vivait dans un ménage se déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts et plus de 3% de la population vivait dans un ménage indiquant devoir s'endetter pour faire face aux dépenses courantes de l'année (OFS, 2019).

⁴¹ Le seuil de pauvreté se base sur une valeur de référence acceptée. En Suisse, cette valeur découle des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui déterminent les montants financiers nécessaires pour vivre dignement. Plusieurs éléments font partie du minimum social : les coûts liés au logement ; un forfait d'entretien (nourriture, boissons, vêtements, chaussures, consommation d'énergie, produits d'entretien, frais de transport, communications à distance, soins corporels, formation, quelques loisirs, etc.) ; les frais médicaux de base. (OFS, 2007).

⁴² Dont le permis rend l'accès au travail plus difficile, plus précaire, voire l'interdit – par exemple les permis étudiants.

contrat de travail à durée déterminée ; les personnes travaillant dans de petites entreprises (OFS, 2019). Dans un communiqué paru en 2018 qui annonce une hausse du nombre de leurs bénéficiaires, Caritas dénonce des **emplois plus précaires** (notamment à cause de la numérisation, du sous-emploi et des emplois multiples), ainsi que **des emplois temporaires** (8% de la population active était concernée en 2017).

Les femmes sont plus concernées par la pauvreté que les hommes avec, en 2018, 350'000 femmes pauvres en Suisse pour 616'000 individus (57%)⁴³. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs: des salaires moins élevés, le travail à temps partiel (encore majoritairement féminin), un risque accru de perte de revenu en cas de divorce, et des interruptions de carrière qui induisent des pensions de retraite plus basses (37% inférieures aux hommes d'après le communiqué de presse de Caritas du 19.02.2019).

▪ LES PERSONNES DANS L'AIDE ALIMENTAIRE À GENÈVE

Enquêtes auprès des bénéficiaires des épiceries

L'accès aux épiceries Caritas est possible pour toutes les personnes avec de petits budgets: qu'elles vivent en-dessous du seuil de pauvreté, bénéficient de l'aide sociale dispensées par l'Hospice général ou de prestations complémentaires, cherchent à sortir ou éviter l'endettement, soient en attente d'une réponse pour un subside ou une aide étatique. Ce n'est pas le cas des épiceries solidaires communales, qui parfois refusent les personnes aidées par l'Hospice général ou les personnes sans statut de séjour. Par essence, l'épicerie La Farce connaît un public particulier, puisqu'il s'agit forcément d'étudiant·es.

Passé ces divergences, plusieurs similitudes peuvent être établies. Les informations résumées dans le tableau 8 sont issues d'une enquête réalisée en 2022 auprès des deux épiceries (Plainpalais et Servette) genevoises de Caritas, de l'épicerie La Farce et des épiceries solidaires communales⁴⁴.

On constate partout une **surreprésentation des femmes**, confirmant leur rôle social assigné davantage à la gestion des courses, ainsi que leur plus grande vulnérabilité face à la pauvreté (notamment dans le cas de ménage monoparentaux, avec la charge des enfants). Les **tranches d'âge concernées sont avant tout les 25-45 ans et 45-65 ans**, soit les périodes de la vie avec des enfants à charge. A l'exception de La Farce, les épiceries reçoivent une proportion importante de **familles avec enfants mineurs et de familles nombreuses** (3 enfants et plus).

Les personnes d'origine suisse sont minoritaires, mais représentent au moins un tiers de chaque population. Ce qui souligne que la **précarité alimentaire est**

⁴³ Selon l'OFS, 8.5% des femmes sont pauvres, contre 6.5% des hommes (chiffres de 2018).

⁴⁴ Ossipow L. et al. (2023). «De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève», Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute école de travail social (HES-SO//Genève).

corrélée au statut de séjour, qui induit d'autres formes de précarité (plus grand risque de chômage, moins d'accès à la protection sociale, etc.). Rappelons que les personnes au bénéfice d'un permis B voient le renouvellement de leur permis menacé en cas de sollicitation de l'aide sociale, ce qui explique que **le recours à des aides étatiques ne soit pas systématique** (55% des personnes interrogées à Caritas, 68% aux épiceries solidaires). La question du non-recours explique aussi ces chiffres: honte de réclamer l'assistance, démarches administratives trop complexes, méconnaissance du système existant.

Tableau 8: Le profil des personnes présentes dans les épiceries (%)

Indicateur	Caritas	Solidaires	La Farce
Se considérer femme*	71	72	75
Vivre en couple	45		17
Vivre en ménage monoparental ou seul-e	55		80
Avoir au moins un enfant mineur à charge	46	69	
Recevoir une aide étatique	55	68	30
Être suisse	34	44	33
Avoir un permis stable B ou C	46	49	58
Avoir un permis précaire (F, N) ou être à l'aide d'urgence	7	5	<1
Être sans statut légal de résidence	7	1	8
Avoir un emploi	30	52	43
Avoir un emploi à temps plein	5	16	11
Avoir diminué la quantité ou qualité de ses repas durant le dernier mois	37	73	69
Avoir sauté un repas durant le dernier mois	4	44	40
Avoir passé une journée sans manger durant le dernier mois	1	17	8
Avoir diminué la quantité ou la qualité des repas de ses enfants	31	9	
Autoévaluer sa santé: moyenne ou mauvaise	43	36	21
Ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété	61	56	71

Quelques indicateurs montrent une santé autoévaluée moyenne, voire mauvaise pour des pourcentages importants de répondant-es et une santé psychique fragile chez une majorité d'entre elles et eux.

Enquêtes auprès des bénéficiaires des Colis du Cœur

Plusieurs enquêtes effectuées à la demande des Colis du Cœur permettent de se représenter la situation des personnes ayant reçu des colis durant la pandémie de COVID-19, puis un an plus tard, en 2021 (voir tableau 9). Ces enquêtes ont été réalisées au travers de questionnaires remplis sur des téléphones portables durant les files d'attente.

Tout comme dans le cas des épiceries (sauf à La Farce), une surreprésentation féminine et de ménages avec des enfants peut être constatée. Le recours aux aides étatiques, lui, concerne moins de gens: il s'agit du reflet d'une population comprenant davantage de personnes sans permis de résidence. Si la question du statut des personnes n'a pas été posée directement, le fait de ne pas avoir une assurance maladie est un bon proxy pour avoir une idée du pourcentage de personnes interrogées n'ayant pas de papiers (45%, 35% et 36% respectivement). En effet, une large majorité des personnes sans permis de résidence n'ont pas d'assurance maladie (toutefois, ce n'est pas systématique).

Tableau 9: Le profil des personnes présentes aux Colis du Cœur (%)

Indicateur	UNIGE 2020 ⁴⁵	CdC 2020 ⁴⁶	CdC 2021 ³⁸
Se considérer femme*	65	72	63
Avoir un enfant mineur à charge	61	60	53
Recevoir une aide étatique	23	49	47
Avoir une assurance maladie	55	65	64
Avoir un emploi	35	39	40
Avoir diminué la quantité ou qualité des repas (le mois passé)	61	80	53
Avoir sauté au moins un repas (le mois passé)			36
Avoir passé au moins une journée sans manger (le mois passé)	13		17
Avoir diminué la quantité ou la qualité des repas des enfants		41	14
Autoévaluer sa santé: moyenne ou mauvaise	22	32	29
Ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété	82		58

⁴⁵ Bonvin J.-M. et al. (2020). «La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève: conditions de vie et stratégies de résilience», rapport, Université de Genève.

⁴⁶ Enquête réalisée au sein des Colis du Cœur, dont les résultats n'ont pas été transmis publiquement.

CONCLUSION

A Genève, nous évaluons que 61'258 personnes ont sollicité de l'aide pour s'alimenter (et/ou ont reçu des produits d'hygiène) au moins une fois au cours de l'année écoulée. Ce chiffre se rapproche des constats du rapport du Conseil d'Etat de 2016, qui évaluait près de 50'000 personnes à risque de pauvreté. Depuis, différentes crises sont passées par là. Par ailleurs, si l'on tient compte du fait que ce sont les personnes les plus vulnérables qui se rendent aux distributions alimentaires, demandent de l'appui pour payer les restaurants scolaires de leurs enfants, ou côtoient des associations proposant des repas gratuits, ce chiffre rejoint également le constat d'une augmentation de la précarité sur le canton depuis plusieurs années, soulignée par de nombreuses associations et observatoires.

Un résultat qui doit cependant être compris dans sa diversité: toutes les personnes ne choisissent pas la même voie pour solliciter de l'aide alimentaire, toutes les formes d'aide ne sont pas utiles à tout le monde, et tous les moments de l'année, ou de la vie, ne sont pas sous tension pour les personnes. En ce sens, le fait que l'âge de la vie active (entre 25 et 65 ans) soit un moment où les personnes réclament davantage de l'aide interroge: population travailleuse précarisée par des contrats atypiques, filet social mal évalué, salaires trop bas? Alors que le passage à la retraite est un moment de baisse de revenu et donc potentiellement d'entrée dans la pauvreté, les personnes âgées sont-elles plus fortement représentées dans les chiffres du non-recours aux structures de soutien? L'existence de l'épicerie La Farce semble à tout le moins démontrer que les jeunes ont aussi des besoins, en tout cas durant la période des études.

Ce qui ne peut apparaître dans cette cartographie est l'évolution de ces chiffres au cours du temps. Les organisations relèvent depuis des années une augmentation de ceux-ci et une stabilisation de l'aide alimentaire qui se voudrait d'urgence, et qui devient de facto un appui structurel. Un révélateur de la précarité qui augmente sur tous les fronts. Alors, face à cette augmentation, les solutions doivent-elles rester multiples (colis, repas, aide en cash, etc.)? Quelle que soit la réponse à cette question, le soutien populaire au vote du 18 juin 2023 signifie que, désormais, les collectivités publiques doivent garantir le *droit* à l'alimentation pour toutes les personnes résidant sur le canton, par un système pérenne d'accès aux produits alimentaires et d'hygiène, qui ne reposera plus sur l'aide charitable⁴⁷.

⁴⁷ Une vaste réflexion académique peut être trouvée au sujet de l'aide charitable fournie par les associations d'aide alimentaire, mais ce n'est pas l'objet de cette recherche. Voir par exemple: Bonzi, B. «[La France qui a faim](#)», Paris: Seuil.

RECOMMANDATIONS

Assurer un réel accès à l'alimentation n'est pas l'objectif de cette cartographie, mais concerne le Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du Droit à l'alimentation, qui se réunit régulièrement depuis juin 2023. La présente étude a été pensée pour permettre au Comité de mieux connaître le public de l'aide alimentaire.

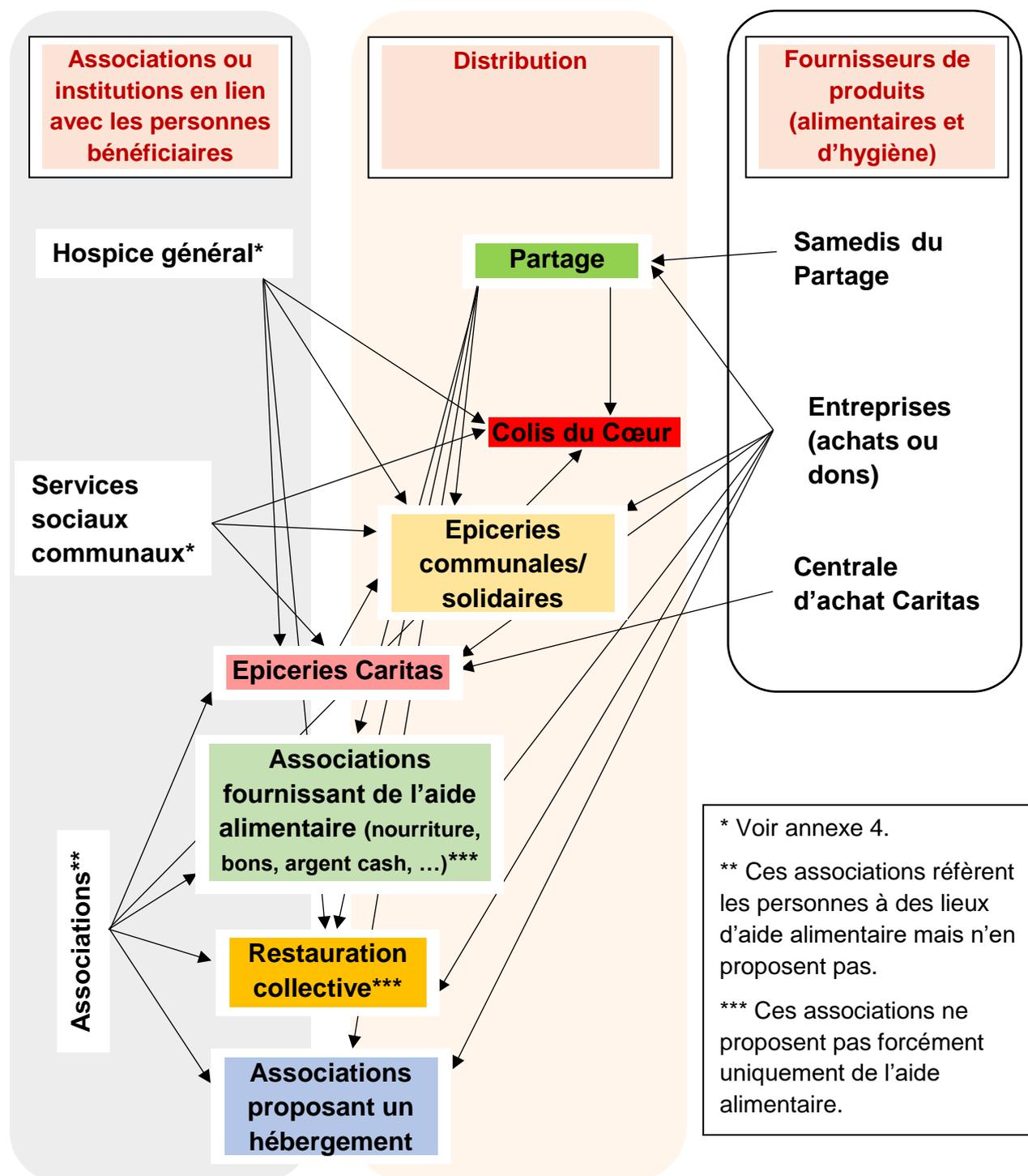
A l'issue de ce processus, plusieurs recommandations peuvent néanmoins être proposées afin de favoriser le droit à l'alimentation et donc sortir de l'aide alimentaire, en particulier pour les personnes qui voient leur situation de pauvreté perdurer dans le temps:

1. Viser un soutien monétaire pour toutes les personnes pour lesquelles c'est possible afin de permettre un choix dans l'alimentation. De fait, c'est déjà le cas pour certaines formes d'aide (bons supermarchés, soutien pour des factures urgentes, etc.).
2. Au vu de l'élévation constante du coût de la vie, procéder à un réajustement des barèmes de l'aide sociale et à la suppression du barème II, ainsi que des barèmes inférieurs dans l'asile.
3. Soutenir la Fondation Partage en tant que centrale d'achats pour approvisionner toutes les structures proposant de l'aide alimentaire sous forme de colis ou d'épicerie, qui ne pourra être remplacée par un soutien monétaire. Y compris celles proposant des repas, des collations ou de l'hébergement, qui ne sont actuellement souvent soutenues qu'en partie par Partage.
4. Inclure dans la réflexion l'aspect culturel du plaisir de manger et du temps de convivialité (un aspect de la lutte contre l'isolement) que représentent les moments des repas.
5. Garantir la présence de personnes concernées par l'aide alimentaire dans les réflexions portant sur les choix des produits, les dispositifs à mettre en place, les lieux conventionnés, etc.
6. Creuser la question de l'alimentation par des enquêtes approfondies portant sur différents aspects:
 - a. Analyser les liens entre alimentation, catégories socio-culturelles et santé au niveau cantonal (une telle étude a par exemple été réalisée sur la commune d'Onex).
 - b. Soutenir des expériences pilotes, telles que les caisses alimentaires, qui correspondent aux exigences du droit à l'alimentation.
 - c. Améliorer les connaissances de l'aide alimentaire en précisant par exemple: les budgets dédiés à l'alimentation des différentes structures, le volume d'aide alimentaire distribué, etc.
 - d. Chiffrer les montants distribués sous forme de bons pour des supermarchés et des paiements de facture en cash.
 - e. Evaluer le nombre de personnes n'ayant pas accès à une cuisine et qui doivent se contenter de la restauration collective.
7. Monitorer la mise en place du futur système visant le droit à l'alimentation.

BIBLIOGRAPHIE

- **Boggio Y., & Mabillard J.** (2009). «[Aide alimentaire individuelle](#)», rapport, Evaluanda.
- **Bonvin J.-M. et al.** (2020). «[La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience](#)», rapport, Université de Genève.
- **Bonzi B.** (2023). «[La France qui a faim](#)», Paris: Seuil.
- **Deschamps-Léger L. et al.** (2010). «[Le droit à une alimentation adéquate à Genève: résultats d'enquête et recommandations aux autorités genevoises](#)», Graduate Institute: Genève.
- **Duvoisin A. et al.** (2022). «[Confinement et conditions de vie des migrant-es sans-papiers ou récemment régularisé-es à Genève](#)». In: Rosenstein, E. & Mimouni, S. (dir.). *COVID-19: Tome II. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie*. Zürich, Genève: SEISMO.
- **Lucas B. et al.** (2019). «[Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux attentes des familles en situation de précarité?](#)» Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute Ecole de Travail Social et Haute Ecole de Santé (HES-SO\\Genève).
- **Médecins sans frontières (MSF), & Hôpitaux universitaires genevois (HUG).** (2020). «[Connaissance, attitude et pratiques en lien avec le covid-19 parmi les personnes en insécurité alimentaire à Genève](#)», rapport.
- **Médecins sans frontières (MSF), & Hôpitaux universitaires genevois (HUG).** (2020). «[Conditions de vie, santé et sécurité alimentaire des familles avec enfants participant aux distributions alimentaires durant la crise du covid-19 à Genève](#)», rapport.
- **Ossipow L. et al.** (2023). «[De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève](#)», rapport de recherche, Haute école de travail social (HES-SO//Genève), Genève.
- **Parchemins**, étude. Pour toutes les publications: voir le site [CIGEV](#), UNIGE.

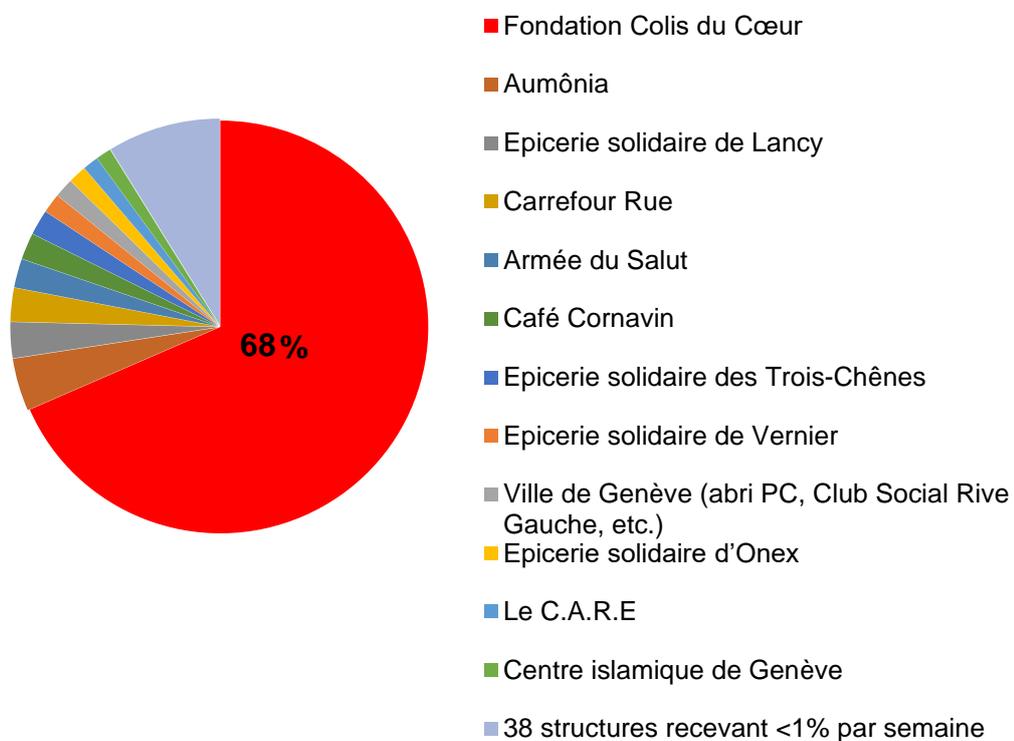
ANNEXE 1: LA STRUCTURE DE L'AIDE ALIMENTAIRE A GENÈVE



L'Hospice général (Etat de Genève), les services sociaux communaux et diverses associations renvoient les personnes vers des lieux distribuant de l'aide alimentaire. Certains de ces lieux font les deux: elles reçoivent les personnes au cours d'une prestation d'aide alimentaire et les redirigent également vers d'autres lieux d'aide alimentaire (ex.: Caritas). D'autres lieux ne fournissent que de l'aide alimentaire (ex.: Colis du Cœur). La banque alimentaire Partage ne distribue aucun produit aux personnes, uniquement aux entités qui distribuent elles-mêmes aux personnes.

ANNEXE 2: LES BÉNÉFICIAIRES DES PRODUITS DE PARTAGE

Reçoivent des produits de Partage chaque semaine



Pour la liste à jour des associations et organisations soutenues par Partage, voir sur le site internet: www.partage.ch/fr/que-faisons-nous/distribution/.

ANNEXE 3: LES ORGANISATIONS OFFRANT DE L'AIDE ALIMENTAIRE

La liste ci-dessous présente les associations et institutions proposant une forme d'aide alimentaire ou une autre (elle comprend les organisations collaborant avec Partage ou les Colis du Cœur). Elle a été établie d'après plusieurs recherches effectuées entre 2018 et 2023. Elle peut ne pas être à jour.

1. Accueil mineur non accompagnés
2. ADRA
3. Agora
4. Antenne drogue famille
5. Appartenances Genève
6. Arcade Sages-Femmes
7. ARFEC
8. Argos
9. Armée du Salut (hotel Bel'Espérance/le Passage)
10. Association Appartenances
11. Association Aspasia
12. Association Centre Genevois de Consultation pour Victimes d'Infractions (LAVI)
13. Association Familles monoparentales (AFM)
14. Association Intégration Mineurs et Famille
15. Association pour la Promotion des Droits Humains (APDH)
16. Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants
17. Au Cœur des Grottes
18. Aux 6 logis
19. Aumônia
20. Bateau Genève
21. Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS)
22. Camarada
23. Caritas Genève
24. Carrefour Rue & La Coulou
25. CausE
26. Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)
27. Centre de formation pré-professionnelle (CFPP)
28. Centre de la Transition professionnelle (CTP)
29. Centre de rencontre et de formation pour femmes migrantes (CEFAM)
30. Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions (Centre LAVI)
31. Centre protestant de vacances
32. Centre social protestant (CSP)
33. Club social rive gauche
34. Colis du Cœur
35. Communauté israélite de Genève
36. Croix-Bleue
37. Croix-Rouge genevoise
38. DIP
39. DOCIP
40. Ecoles secondaires et professionnelles
41. Eglise ouverte
42. Emmaüs
43. Enfants de Tchernobyl
44. Entreprise d'insertion l'Orangerie
45. Entraide protestante suisse (EPER)
46. Espace solidaire Pâquis

47. Europe-Charmilles
48. F-information
49. Fondation Appuis Aux Aînés
50. Fondation Phoenix
51. Foyer Arabelle
52. Genève Loisirs
53. Genèveveroule
54. GES – Groupement des entreprises sociales
55. Groupe Santé Genève
56. Hospice général
57. Hébergement urgence LAPSA (hôtels + abris pc)
58. HUG
59. La Roseraie
60. La Virgule
61. Le CARE
62. Le Bateau Genève
63. Le Chalet
64. Le Dracar
65. Le Racard
66. La Galerie
67. Ligue Genevoise Contre le Cancer
68. Maisons Okapi
69. Maraude Genève
70. Mater Fondazione
71. Oasis
72. Office médico-pédagogique (OMP)
73. Païdos / huma 1+2
74. Paroisse de Montbrillant
75. Partage
76. Passons à l'action
77. Première Ligne
78. Pro Infirmis
79. Pro Senectute
80. Service de protection de l'adulte (SPAd)
81. Service de protection des mineurs (SPMi)
82. Service social inter-entreprises (SSIE)
83. Services sociaux communaux
84. Sleep-in et Halte de nuit (2020)
85. Sœurs Saint-Vincent de Paul – Sœurs du Lignon
86. Solidarité Pâquis
87. SOS Femmes
88. SOS futures mamans
89. Suisse Sénégal
90. Trialogue
91. Unions chrétiennes de Genève
92. Université de Genève
93. UrgenS
94. Ville de Genève (abris PC, hôtels, foyers)
95. Voie F
96. Volontaires de St-Vincent

ANNEXE 4: ORIENTATION DES INSTITUTIONS VERS L'AIDE ALIMENTAIRE

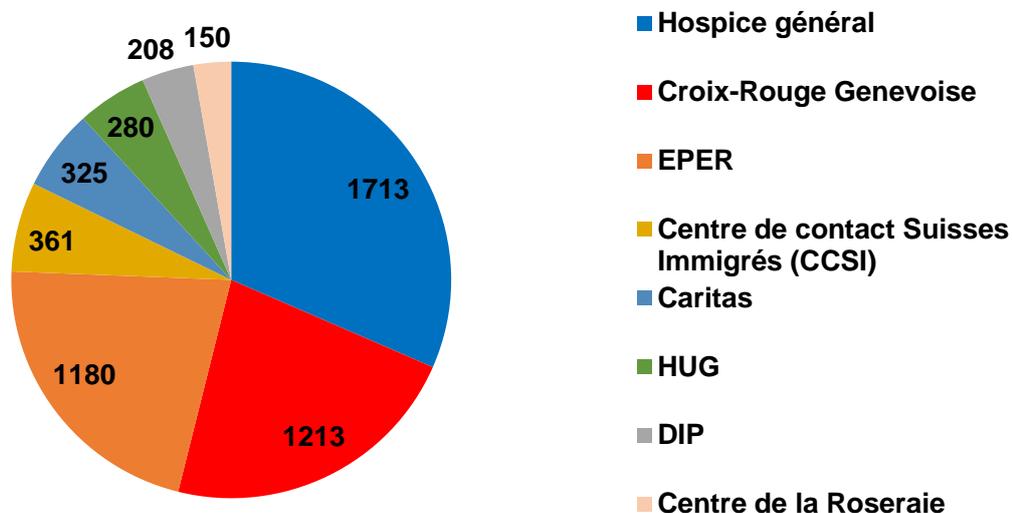
	Epicerie	Caritas	Colis du Cœur	Bons / argent	Rest. scolaire
SERVICES SOCIAUX COMMUNAUX					
Bellevue				✓	
Bernex				✓	
Carouge		✓		✓	✓
Chêne-Bougeries	✓		✓		✓
Chêne-Bourg	✓	✓	✓		✓
Confignon			✓		✓
Genève*	✓		✓		✓
Genthod				✓	✓
Grand-Saconnex	✓	✓	✓	✓	✓
Lancy	✓	✓	✓	✓	✓
Meyrin			✓	✓	✓
Onex	✓	✓			
Plan-les-Ouates		✓		✓	✓
Satigny				✓	✓
Vernier	✓	✓	✓	✓	✓
Versoix		✓	✓	✓	✓
Veyrier		✓	✓		
CANTON					
Hospice général	✓	✓	✓	✓	✓

* En outre, la Ville de Genève subventionne de nombreuses associations qui proposent de l'aide alimentaire en nature (colis, repas, épicerie) et renvoie directement les personnes vers ces associations.

ANNEXE 5 : ORGANISATIONS DÉLIVRANT UNE ATTESTATION COLIS DU CŒUR

1. Association Appartenances
2. Association Aspasia
3. Association Centre Genevois de Consultation pour Victimes d'Infractions (LAVI)
4. Association Familles monoparentales (AFM)
5. Association pour la Promotion des droits humains (APDH)
6. Aux 6 logis
7. Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS)
8. Camarada
9. Caritas Genève
10. Carrefour-Rue & La Coulou
11. Centre de contact Suisses Immigrés (CCSI)
12. Centre social protestant (CSP)
13. Colis du Cœur
14. Croix-Bleue
15. Croix-Rouge Genevoise
16. DIP
17. Ecoles secondaires et professionnelles
18. Entraide protestante suisse (EPER) – Permanences volantes
19. F-Information
20. Fondation Appuis aux aînés
21. Fondation Phoenix
22. Groupe Santé Genève
23. Hospice général
24. HUG
25. La Roseraie
26. Le Bateau Genève
27. Ligue Genevoise Contre le Cancer
28. Pro Infirmis
29. Pro Senectute
30. Service Protection de l'Adulte (SPAd)
31. Services sociaux communaux
32. Service social inter-entreprises (SSIE)
33. SOS Femmes
34. Trialogue
35. Université de Genève
36. Ville de Genève

Graphique 4: Les principales organisations délivrant des attestations Colis du Cœur



Graphique 5: Les organisations délivrant des attestations Colis du Cœur

